Mis en ligne le 25 février 2025
Par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250213-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-02-2025
Publication le : 13-02-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 février 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.1-012

Travaux sur le réseau d'éclairage public - Tranche 2 - Année 2025

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable du territoire propose de déterminer le montant de l'enveloppe budgétaire à allouer aux travaux à réaliser sur le réseau d'éclairage public au titre de l'année 2025, tranche n°2, sous réserve de sa validation définitive à intervenir lors du vote du Budget primitif 2025, selon le détail ci-après :

- Prix de revient prévisionnel HT des travaux - Investissement :	46 000,00 €
- Prix de revient prévisionnel HT des travaux - Frais de gestion :	3 680,00 €
- Participation de TE38 à hauteur de 25% du coût HT :	12 420,00 €
- **Participation Communale HT aux Frais de gestion de TE38 :**	**2 760,00 €**
- Participation Communale HT aux Investissements pour ces travaux :	34 500,00 €

Afin de permettre à TE38 de prévoir le lancement de ces travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et de son plan de financement,
- De la contribution correspondante à TE38,
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de gestion et contribution aux investissements) au budget de la Commune.

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250213-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-02-2025
Publication le : 13-02-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement à savoir :
 ° Prix de revient prévisionnel HT (Investissement) : 46 000,00 €
 ° Participation HT TE38 (frais de gestion + Investissement) : 12 420,00 €
- **Approuve** la participation de la Commune aux frais de gestion de TE38 d'un montant de 2 760,00 €,
- **Approuve**, sous réserve de sa validation définitive lors du vote du Budget Primitif 2025, de la contribution de la Commune aux Investissements qui sera sollicitée par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 34 500,00 € (ce montant doit être engagé au budget de la Commune ; il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 10 février 2025
Le Maire

